

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2014)  
**Heft:** 2022

**Buchbesprechung:** Un chrétien subversif : Cornelius Koch, l'abbé des réfugiés [Claude Braun, Michael Rössler]

**Autor:** Jeanneret, Pierre

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Un abbé subversif

«Un chrétien subversif. Cornelius Koch, l'abbé des réfugiés», par Claude Braun et Michael Rössler, Lausanne, Ed. d'en bas, 2013, 384 pages

Pierre Jeanneret - 10 janvier 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25058>

Cornelius Koch (1940-2001) est plus connu sous l'appellation «l'abbé des réfugiés». Sa [biographie](#), qui est l'œuvre de deux de ses compagnons de lutte, Claude Braun et Michael Rössler, vient de paraître aux Editions d'en bas, dans la collection *Esprit de résistance*.

Ordonné prêtre en 1968, il est vite frustré par la routine de l'activité pastorale ordinaire et l'ennui de la vie quotidienne d'un ecclésiastique. Influencé par Mai 68, il se voit plutôt dans la peau de l'un de ces prêtres ouvriers des années 50, une expérience d'immersion et d'engagement dans le monde du travail qui avait été interrompue par le pape Pie XII. Il se réfère à un christianisme primitif quelque peu idéalisé.

C'est à l'occasion d'une grève en Alsace qu'il passe à l'action. Il écrit alors la première d'une longue série de lettres collectives à ses collègues prêtres de Suisse. Il est en lien avec le groupe Hydra de Bâle et le mouvement Spartakus de Vienne. En décembre 1972, il participe avec eux à la création de la Coopérative européenne de Longo Maï (d'après le vieux salut provençal signifiant «*Que cela dure longtemps*»). Il s'agit de créer un réseau de coopératives autogérées dans des régions abandonnées d'Europe, afin d'y pratiquer

l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. Cornelius Koch s'enthousiasme pour cette idée. Comme on le sait, Longo Maï, malgré de nombreuses difficultés tout au long de son existence, est encore bien vivante aujourd'hui.

Mais l'engagement majeur de l'abbé Cornelius Koch sera auprès des réfugiés. Après le coup d'Etat de Pinochet, en 1973, il est très actif dans le mouvement de solidarité pour les victimes de la répression et l'accueil de réfugiés chiliens en Suisse. Autant le Conseil fédéral avait rapidement ouvert les portes aux réfugiés hongrois en 1956 et tchécoslovaques en 1968 (ils échappaient, eux, à des dictatures communistes!), autant il se montre réticent envers ces réfugiés de gauche. Un vaste mouvement populaire pour leur accueil - sous le nom d'Action places gratuites - se crée en Suisse. Néanmoins les autorités restent intransigeantes. Finalement, 2'000 Chiliens pourront quand même se réfugier dans notre pays. Par ses interventions de toutes natures (lettres, appels, interventions auprès de parlementaires, encarts dans la presse, organisation de manifestations, gestes à valeur symbolique, etc.), l'abbé Koch devient vite la bête noire du Conseil fédéral, en particulier de Kurt Furgler, d'Arnold

Koller puis d'Elisabeth Kopp qui, selon les auteurs, forme avec Peter Arbenz «*le duo infernal de la politique d'asile*». Seule Ruth Dreifuss entretiendra de bons rapports avec lui: ils ont œuvré ensemble en faveur des Chiliens.

Entre 1975 et 1977, un autre combat l'occupe. Les Jésuites avaient fondé en 1610, en Amérique du Sud, les «*réductions*» agricoles, appelées aussi «*République des Guaranis*». Elles avaient réuni quelque 100'000 Indiens. Un autre abbé contestataire, Clovis Lugon, s'est penché dans un livre sur cette expérience de «*christianisme communiste*» (*La République des Guaranis, les Jésuites au pouvoir*, Paris, Les Editions ouvrières, 1970). C'est aussi le sujet du beau film *Mission* de Roland Joffé. Une expérience qui avait été écrasée et liquidée par les troupes espagnoles en 1768. Elle réapparaît après le concile Vatican II sous la forme des «*Liges agraires chrétiennes*». Or, celles-ci sont menacées et persécutées au Paraguay par le sinistre dictateur Stroessner, qui a l'appui des grands propriétaires terriens. La campagne de solidarité pour la coopérative agricole de Jeju se double donc d'une lutte contre la dictature.

Cornelius Koch va s'engager,

toujours avec la même passion et la même intransigeance, dans une série d'autres combats. D'abord pour la défense des réfugiés kurdes, chassés de leur pays par les menaces que fait peser sur eux la junte militaire turque du général Evren. En 1982, Longo Maï fonde le Comité européen pour la défense des réfugiés et immigrés (Cedri). L'abbé Koch est parmi les fondateurs, aux côtés notamment de l'ancien conseiller national Arthur Villard, socialiste et pacifiste. Puis c'est, en 1986, la défense de demandeurs d'asile africains internés en Gruyère, et qui protestent contre leurs conditions de vie. A différentes reprises, des groupes de réfugiés occupent des églises et y font la grève de la faim: Cornelius Koch défend cette vieille tradition médiévale de l'asile ecclésiastique. Il écrit dans une revue chrétienne: *«Celui qui s'engage pour les réfugiés ne s'adonne pas à un lobby caritatif quelconque - il touche une artère vitale du christianisme. C'est un sentiment de joie, un enthousiasme de Pentecôte qui éclate à la vue d'une église oasis de miséricorde, qui sauve des réfugiés - un jour peut-être moi aussi?»* Est-il besoin de dire qu'il n'est pas en odeur de sainteté auprès des évêques et que ses relations avec la hiérarchie de l'Eglise romaine seront souvent tendues? Tout cela à une époque de durcissement progressif du droit d'asile contre lequel l'abbé Koch s'insurge avec virulence.

En 1987, Cornelius Koch crée

avec le curé Don Renzo Beretta et Hannes Reiser le bureau d'accueil des réfugiés à Ponte Chiasso en Italie. Celui-ci a pour but de faciliter l'entrée en Suisse des nombreux demandeurs d'asile qui se pressent à cette frontière tessinoise. Certaines des actions du fougueux abbé, qui aime les coups d'éclat, sont plus discutables, comme le reconnaissent les auteurs eux-mêmes: ainsi, en 1991, la médiatisation à outrance du sort de familles de réfugiés kurdes, qui s'opposent à leur renvoi et ont entamé à Flüeli-Ranft (Obwald) une grève de la faim, aboutit à leur arrestation au cours d'une opération de police inutilement brutale.

On pourrait parler encore longuement du soutien de l'abbé Koch aux réfugiés tamouls menacés d'expulsion; de son adhésion à Green Cross International et de sa rencontre avec Mikhaïl Gorbatchev; de son appui aux luttes des travailleurs en Corée du Sud; de son action aux côtés de l'évêque mexicain Samuel Ruiz (peu soutenu par le Vatican) pour éviter une «sale guerre» au Chiapas contre les indigènes et les insurgés zapatistes (1993-1997); de sa rencontre avec M<sup>gr</sup> Jacques Gaillot, autre défenseur des humbles et des réfugiés. Mais laissons les lectrices et lecteurs découvrir la multiplicité de ces engagements.

L'intérêt de cet ouvrage est qu'il ne se contente pas de décrire ces différentes actions. Sans s'abandonner à un psychologisme de mauvais aloi,

les auteurs ont tenté de pénétrer les motivations profondes du personnage. Et pour cela il faut remonter à son enfance à certains égards tragique.

Cornelius Koch est né le 26 juillet 1940 en Roumanie, d'un père suisse et d'une mère roumaine. Il éprouvera toute sa vie une nostalgie de son enfance dans ce pays, dont il interprétera volontiers au violon les airs tziganes. La famille y jouit d'une confortable aisance. Mais en 1948, le régime communiste saisit tous ses biens et la contraint à l'exil. L'histoire de la famille Koch en Suisse, c'est celle d'un déclassement social (le père est contraint d'accepter des travaux peu considérés et commence à boire) et d'un profond déracinement (apprentissage de la langue allemande, rejet de ce «réfugié» et de ce miséreux par les autres enfants). Comme l'a exprimé clairement l'abbé Koch lui-même: *«Sans ce que j'ai vécu, je n'aurais sans doute pas cette sensibilité à l'égard des réfugiés. Ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont été des réfugiés une fois dans leur vie sont forcément ceux qui s'engagent en faveur des réfugiés. Je ne peux pas faire autrement.»* Un autre vécu de l'enfance le marque profondément, alors qu'il a onze ans: le suicide de sa mère en 1951. Ce grave traumatisme et l'idéalisation de cette mère disparue entraîneront chez lui des inhibitions envers les femmes et une tendance homosexuelle. On peut se demander si l'entrée dans la

vie ecclésiastique n'a pas été pour le jeune Cornelius un refuge sécuritaire. Mais celui qui aurait pu n'être qu'un curé banal et mal dans sa peau va découvrir, pendant ses études en théologie, le christianisme social de Lamennais, Montalembert et Lacordaire, ainsi que l'action de l'abbé Pierre. Puis ce seront les contacts avec les groupements de gauche Hydra et Spartakus,

déjà évoqués. Dès lors sa vie va prendre l'orientation qui fera de lui l'emblématique «*abbé des réfugiés*».

Même s'ils éprouvent une évidente sympathie envers leur *mentor*, Claude Braun et Michael Rössler se sont refusés à écrire une hagiographie. Ils ne cachent pas les ambiguïtés du personnage, son abord

parfois rugueux et brutal, ses propos qui pouvaient être blessants, et le caractère, ici ou là, brouillon de ses actions. Mais au-delà de ces faiblesses humaines, ils font le portrait d'un homme de convictions, traduites en action. Un chrétien subversif se réclamant du véritable message d'amour et de compassion du Christ. Un homme estimable, voire admirable.

## Le droit très spécial des multinationales

Le libre-échange ne doit pas permettre de contourner des intérêts publics légitimes

Jean-Daniel Delley - 12 janvier 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25069>

En s'appuyant sur les accords bilatéraux de protection des investissements, les sociétés multinationales cherchent à éluder de manière systématique le droit des pays où elles sont implantées pour protéger leurs intérêts.

Le géant suédois de l'énergie Vattenfall exige [3,7 milliards](#) d'euros de l'Allemagne. Une compensation pour la fermeture de deux centrales - déjà largement amorties - à la suite de la décision de Berlin de renoncer au nucléaire. L'Uruguay se voit réclamer [2 milliards](#) de dollars de la part de Philip Morris parce que sa législation sanitaire impose sur les paquets de cigarettes un avertissement explicite des dangers du tabac en lieu et place du logo de la marque. Au cours des dernières années, plus de 500 plaintes de ce

genre ont été déposées et plus des deux tiers d'entre elles ont abouti. La multinationale du tabac, dont le siège est à Lausanne, s'appuie sur l'accord bilatéral de libre-échange entre la Suisse et l'Uruguay.

Ces décisions ne relèvent ni d'un tribunal national ni d'une cour internationale, mais de juges-arbitres siégeant à huis clos et dont les décisions sont définitives. C'est le Centre international pour les règlements des différends relatifs aux investissements ([ICSID](#)) qui gère cette procédure d'arbitrage. En adhérant à cette organisation multilatérale, 158 Etats dont la Suisse se sont donc dessaisis d'une part de leur souveraineté. A noter qu'à ce sujet on n'a jamais entendu les protestations de nos souverainistes!

Le paradoxe? Si une entreprise nationale s'estime lésée par une décision ou une réglementation de son propre pays, elle doit emprunter les voies de droit de ce pays. Mais si elle exerce ses activités dans un autre pays, elle peut recourir à une instance juridictionnelle hors sol qui, le cas échéant, ignorera superbement les législations de cet Etat.

La sécurité du droit est une condition indispensable de l'activité économique. Il est dès lors normal que les investisseurs soient protégés contre l'arbitraire des autorités. Mais lorsque des entreprises considèrent comme arbitraires et analogues à une expropriation des législations visant à protéger la santé, l'environnement ou les conditions de travail et